



## 1<sup>ERE</sup> JOURNÉE « LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, LA JUSTICE COMME LEVIER »

### ACCUEIL DES PARTICIPANTS (9H30)

Ouverture du Colloque (10h00 – 12h00)

**Dominique SOPO** - Président de SOS Racisme

« Présentation du sondage IFOP – SOS Racisme »

**Frédéric DABI** - Directeur du département Opinion et Stratégies d'Entreprise - IFOP

« De la lutte contre les discriminations à la promotion de la diversité »

**Gwénaële CALVES** - Professeur de droit public

« Discrimination intentionnelle et système de discrimination »

**Samuel THOMAS** - Vice Président de SOS Racisme

### 1<sup>ERE</sup> TABLE RONDE : « PROUVER LA DISCRIMINATION » (13H30-15h30)

*La preuve est le préalable à toute action judiciaire pour condamner les discriminations. En 10 ans les méthodes ont évolué et se sont perfectionnées. Différents dispositifs institutionnels existent, pour construire des dossiers, qu'en est-il dans les faits ? Quelle juridiction saisir aux vues des éléments de preuves mobilisés.*

**Barbara BOAMAH** - Avocate au barreau de Paris

**Bertrand PATRIGEON** – Avocat au barreau de Paris

**Jean-Philippe DUHAMEL** - Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation

**François CLERC** - CGT - Fédération de la Métallurgie

**Ahmed SERRAJ** - Ex-délégué du procureur - Directeur du Boulevard des Potes

**Martine VALDES-BOULOUQUE** - Procureure générale – Cour d'Appel de Grenoble

### 2<sup>EME</sup> TABLE RONDE : « SANCTIONNER LES DISCRIMINATIONS » (15h30-17h30)

*Les associations de défense des droits civiques ont utilisé la justice comme levier aux Etats-Unis pour faire valoir l'égalité des droits. Si les organisations françaises ont suivi cet exemple, les résultats sont mitigés. Les condamnations sont souvent symboliques et les réparations insuffisantes. Face à ces sanctions non dissuasives, doit-on persévéérer dans l'action judiciaire ou s'orienter vers des alternatives aux poursuites ?*

**Daniel SABBAGH** - Directeur de recherche au CERI - Science Po

**Emilie PERRIER** - Responsable du pôle anti-discrimination à SOS Racisme

**Matthieu BONDUELLE** - Secrétaire général du Syndicat de la Magistrature

**Guillaume TRAYNARD** - Avocat au barreau de Paris

**Thiennot GRUMBACH** - SAF - Avocat au barreau de Paris

Représentant de la HALDE

### CONCLUSION DE LA JOURNÉE (18h00)

**Samuel THOMAS** - Vice Président de SOS Racisme

**Bertrand DELANOE** - Maire de Paris



## 2<sup>EME</sup> JOURNÉE « PREVENIR LES DISCRIMINATIONS »

### INTRODUCTION (10h00)

« Des obligations de promotion de l'égalité qui découlent du droit rénové »

**Sarah BENICHOU** - Doctorante en Droit

### 1<sup>ERE</sup> TABLE RONDE : « IDENTIFIER LES DISCRIMINATIONS » (10h30-12h00)

*Si l'identification des discriminations n'est pas nécessairement un préalable à la mise en place d'actions, elle est un outil essentiel pour assurer un suivi des politiques de lutte contre les discriminations et les adapter le cas échéant. Que l'on parle de diversité ou d'égalité, quels sont les outils légaux qui permettent d'identifier ces discriminations ?*

**Guillaume AYNE** - Directeur général de SOS Racisme

**Christian ARNAUD** - Directeur - ISM Corum

**Norbert NITCHEU** - CGT - Groupe Casino

**Mansour ZOBERI** - Directeur de la promotion de la diversité - Groupe Casino

**Mireille EBERHARD** - Docteur en sociologie - INED (sous réserve)

**Christophe PERRIN** - Coordinateur discrimination - CIMADE Languedoc-Roussillon

### 2<sup>EME</sup> TABLE RONDE : « CORRIGER LES DISCRIMINATIONS » (13h30-15h30)

*Depuis quelques années le monde de l'entreprise et les collectivités locales se sont engagées, ponctuellement, dans des processus de lutte contre les discriminations. Comment généraliser des pratiques contraignantes et ambitieuses de lutte contre les discriminations ?*

**Nadia HAMADACHE** - Juriste spécialisée (sous réserve)

**Linda EL HADDAD** - Adjointe aux discriminations - Mairie de Grenoble

**Pascal BERNARD** - Vice-président de l'ANDRH

**Alain GAVAND** - Président de « A compétence égale »

ANPE Seine Saint-Denis (sous réserve)

**Nasser FERRAJD** - Adjoint au Maire - Noisy-le-Sec

**Mohamed OUSSEDIK** - Responsable discrimination - CGT (sous réserve)

### CLOTURE DU COLLOQUE (16h00)

**Dominique SOPO** - Président de SOS Racisme

### SPECTACLE (17h00)



**Le 29 avril 1999, à Tours, SOS Racisme faisait condamner la boîte de nuit le Pym's pour discrimination raciale. Cette condamnation venait valider le testing comme mode de preuve et ouvrait la voie à d'autres victoires judiciaires.**

Les testings multipliés depuis par SOS Racisme dans l'accès aux services, au logement ou à l'emploi ont permis de révéler à l'opinion publique l'ampleur des discriminations à l'œuvre dans notre pays. Les procès ont aussi mis à jour la trop faible implication des pouvoirs publics, et notamment de la Justice, pour mettre fin aux discriminations, directes et indirectes, qui fissurent le vivre ensemble. L'action de l'association a ainsi facilité l'émergence d'une nouvelle génération militante, rendu possible la reconnaissance des victimes et leur mobilisation contre l'impunité des discriminations.

Cela a enfin permis de montrer, si besoin en était, l'utilité de l'action associative dès lors qu'il s'agit de placer dans l'agenda politique et social des questions fondamentales trop longtemps occultées par les responsables politiques. Relais des novations du droit communautaire et des résultats des recherches, ces dix années d'activisme judiciaire et de combats militants ont en effet obligé d'autres acteurs à se saisir à leur tour de la question des discriminations (État, collectivités locales, HALDE, entreprises, partenaires sociaux).

**Après une décennie, où en est-on ? Quel chemin a été parcouru ? Quelles avancées reste-t-il à obtenir ?**

Si la question des discriminations est devenue depuis un enjeu central dans le débat public, la mobilisation des pouvoirs publics reste timide et les discriminations ne semblent pas avoir reculé. De nombreuses structures sont aujourd'hui impliquées mais, faute d'un réel volontarisme politique, d'une cohérence de l'action publique et d'une clarification des enjeux, la lutte contre les discriminations se limite souvent à des discours et des campagnes de communication alors qu'elle exige des transformations radicales dans notre société.

Les victoires judiciaires se multiplient mais résultent du seul activisme militant. De bonnes pratiques pour favoriser l'égalité de traitement existent mais relèvent de l'engagement ponctuel de quelques organisations.

L'objectif de ce colloque est de tirer le bilan de ces dix années de lutte et d'action antidiscriminatoires et d'envisager ensemble les prochaines perspectives de ce combat. Il sera l'occasion de confronter les points de vue des acteurs, d'interpeller les pouvoirs publics sur les lacunes et la nécessaire complémentarité des instruments disponibles.

**Merci à nos partenaires pour leur collaboration à ce colloque.**



MAIRIE DE PARIS  
FORDFOUNDATION  
Working with Visionaries on the  
Frontlines of Social Change Worldwide



## 10 ANS DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



**COLLOQUE SOS RACISME  
HÔTEL DE VILLE DE PARIS  
20 ET 21 NOVEMBRE 2009**